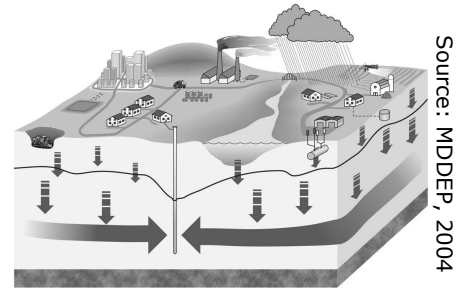


**Les eaux souterraines : de l'aquifère à votre robinet.**

Un ouvrage de captage, communément appelé un **puits**, est une installation qui permet de puiser l'eau à partir des nappes d'eau souterraine et de la distribuer aux usagers.

Au Québec, les puits de surface et les puits tubulaires sont les deux types de puits les plus couramment utilisés. Le **puits de surface**, un ouvrage peu profond et de large diamètre (plus grand que 60 cm), est généralement creusé à l'aide d'une rétrocaveuse « pépinière » par un entrepreneur local en excavation. Quant au **puits tubulaire** (aussi appelé, à tort, puits artésien), il s'agit d'un ouvrage de petit diamètre (environ 15 cm) et, dans la plupart des cas, d'une plus grande profondeur (en moyenne 45 mètres au Québec), creusé à l'aide d'une foreuse par une firme de puisatiers.



L'eau souterraine est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface (lacs, rivières, ruisseaux), en raison de la capacité filtrante du sol. Par contre, sa qualité n'est jamais garantie et **il est possible que l'eau souterraine soit naturellement contaminée**. En effet, puisque que l'eau souterraine est continuellement en contact avec le roc ou les dépôts meubles, certains éléments chimiques (baryum, arsenic, sulfures, etc.) peuvent se dissoudre dans l'eau et, par conséquent, en affecter la qualité. De plus, lorsque les conditions sont favorables, les bactéries et les virus naturellement présents dans le sol peuvent s'infiltrer dans un puits et affecter la qualité de l'eau. **Une contamination peut également être causée par les activités humaines** : l'épandage de sels de déglacage ou de matières fertilisantes, le déversement accidentel de produits pétroliers, le mauvais entretien des fosses septiques, les fuites non contrôlées des sites d'enfouissement, etc. Il est à noter que le mauvais état d'un puits ou de son entourage immédiat, notamment par la pratique des activités nommées ci-dessus, a pour effet d'augmenter le risque lié à la contamination de l'eau souterraine.

Lorsque certains composés ou minéraux sont présents dans l'eau souterraine, sa consommation peut constituer un risque pour la santé ou provoquer des effets désagréables. Une eau qui présente une apparence douteuse peut être sans danger sur le plan de la santé alors qu'une eau en apparence claire et limpide peut contenir certains éléments en concentrations dommageables pour la santé. Une analyse appropriée de l'eau est donc nécessaire pour détecter les problèmes de qualité. En cas de contamination, il est primordial d'en identifier les sources et d'y apporter les correctifs appropriés. Selon le type de contaminant, une désinfection du puits ou un traitement de l'eau peut être nécessaire afin que l'eau puisse à nouveau être consommée par les résidents de façon sécuritaire.

Pour en savoir davantage sur le Projet eaux souterraines de la Chaudière (PESC), vous pouvez consulter le site Internet du COBARIC : [www.cobaric.qc.ca](http://www.cobaric.qc.ca).

Le PESC est rendu possible par la contribution financière du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) grâce au *Programme d'approvisionnement en eau Canada-Québec*, une initiative fédérale-provinciale d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Promoteur :

Chargé de projet :



Partenaires :



- Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs



Ressources naturelles  
Canada

Natural Resources  
Canada



Partenaire financier :



FINANCÉ PAR :



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Canada